Image not found or type unknown

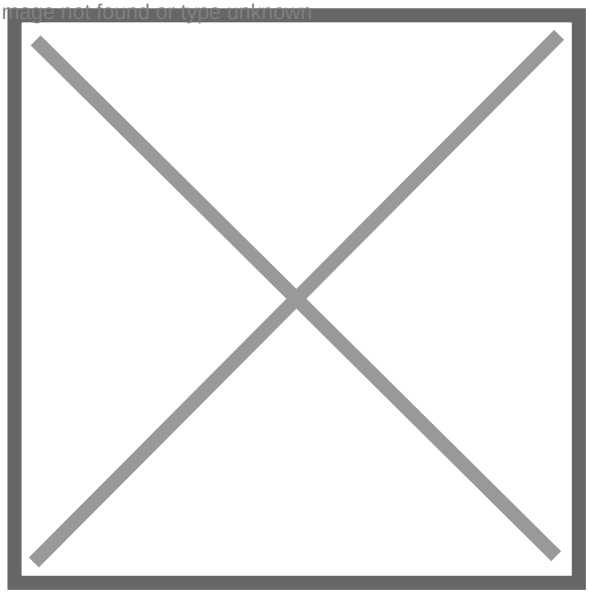

Carte grise ancien propriétaire

Par **MUS24**, le **13/12/2015** à **21:52**

bonsoir,

J'ai fait l'acquisition d'un véhicule, j'ai la carte grise mais elle est au nom du premier vendeur car la personne qui me l'a vendu n'a pas fait le changement, il a gardé le véhicule 2 mois donc, soit disant, il n'a pas eu le temps de faire le changement, je me suis arrangé avec lui pour qu'il la fasse mais toujours des oui-oui mais personne. Le jour du rdv, je lui ai proposé de lui payer la carte grise moi-même uniquement pour qu'il fasse le changement pour que moi je puisse la faire mais toujours, comme je vous dis, oui-oui sans réponse. J'ai tout les papiers du véhicule : entretien, factures, carte grise à l'ancien nom, etc. J'ai essayé de contacter le premier vendeur pour une annulation de vente mais il a peur que celui qui me l'a vendu ai fait des PV donc il ne veut pas.

Comment faire ? J'ai appelé la préfecture pour expliquer ce problème ils m'ont dit d'insister auprès de mon vendeur, ce que j'ai fait mais en vain. Je suis allé à la gendarmerie, ils m'ont dit qu'il n'arrivaient pas à le contacter car changement d'adresse et de téléphone. Je ne sais plus quoi faire sachant que ce véhicule ne m'a pas coûter 30 euros.

S'il vous plaît, si il y a une solution, je prends tout de suite. Merci d'avance pour ceux qui voudrons bien me lire et me répondre. Désolé pour ce roman.

Par **Tisuisse**, le **14/12/2015** à **06:56**

Bonjour,

Il n'y a pas d'autre alternative que de passer par la carte grise au nom du vendeur. Ce vendeur vous mène en bateau car, si en 2 mois, il n'a pas fait établir la CG à son nom, il est en infraction. Donc, adresser-lui une LR/AR en "injonction de faire" sous délai de 8 jours faute de quoi vous déposeriez le dossier en justice. Je pense que, là, le vendeur va enfin se bouger un peu plus.

Autre solution : avoir des PV à la volée. Les avis de contraventions seront adresser au 1er vendeur qui, lui, va dénoncer VOTRE vendeur et c'est ce dernier qui se verra subir les amendes et les retraits de points.

Par **Lag0**, le **14/12/2015** à **07:34**

Bonjour,
[citation]J'ai fait l'acquisition d'un véhicule, j'ai la carte grise mais elle est au nom du premier vendeur car la personne qui me l'a vendu n'a pas fait le changement,[/citation]
Pourquoi avoir acheté ce véhicule alors ?
Il aurait fallu attendre que votre vendeur fasse sa carte grise avant d'acheter.

Par **MUS24**, le **14/12/2015** à **16:54**

bonjour tisuisse merci de votre réponse mais je n'ai pas l'adresse de mon vendeur car il a déménager ..

Bonjour lagO j'ai acheter ce véhicule car le vendeur me paraissez de bonne fois et ce même au téléphone j'était dans le besoin d'un véhicule mais voila l'histoire ..
merci de vos réponses mais il y a t'il une autre solution ???

Par **Lag0**, le **14/12/2015** à **17:08**

Non, il faut absolument que votre vendeur fasse la CG à son nom pour qu'à votre tour, vous puissiez la faire.
Avec le risque que celui-ci ait perdu une partie des papiers qui lui permettrait de faire la CG (certificat de cession par exemple)...

Par **morobar**, le **14/12/2015** à **19:18**

Bonjour,
[citation] j'ai acheter ce véhicule car le vendeur me paraissez de bonne fois[/citation]
Ma foi vous n'avez pas besoin de grand chose pour avoir confiance.
Le premier lascar qui pique une voiture avec les papiers à l'intérieur va vous la vendre en toute confiance.
Le minimum est de vérifier l'identité du vendeur qui doit être identique au nom porté sur la

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

carte grise.
S'il y a plusieurs noms, il y a plusieurs vendeurs.
Si c'est au nom d'une entreprise, il doit y avoir un mandat avec une signature qu'on, peut faire légaliser en mairie par le signataire du mandat.

Par **MUS24**, le **14/12/2015** à **21:47**

re bonsoir le vendeur qui la vendu a mon vendeur m'as confirme que c'était une personne de confiance car je l'ai eu au téléphone devant mon vendeur et comme j'ai citer en haut j'avais son adresse numéro de téléphone ect pour moi je pouvais faire confiance de plus c'est moi qui lui payer sa carte grise donc tout bénef pour lui mais résultat rdv fantôme changement d'adresse et même de téléphone donc impasse pour moi ....

Par **MUS24**, le **16/12/2015** à **22:44**

bonsoir personne n'aurait une solution a mon problème?
svppp

Par **Lag0**, le **17/12/2015** à **06:56**

Bonjour,
La réponse vous a été donnée, il faut absolument que votre vendeur fasse la CG à son nom pour qu'à votre tour, vous puissiez la faire.

Par **morobar**, le **17/12/2015** à **08:32**

Bonjour,
J'ajoute que vous ne pouvez donc que le trainer devant les tribunaux pour l'obliger à immatriculer le véhicule.
2 angles:
* civil pour vice du consentement et annulation du contrat de vente
* pénal pour escroquerie.

Par **COCO5947**, le **08/11/2016** à **11:34**

Bonjour,

Ce message est pour MUS24 j'aimerais savoir si vous avez résolu votre problème car je suis dans le même cas que vous. Vous rappelez vous le nom de votre vendeur? Les faits sont

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

similaires au miens et comme nous sommes presque voisin je me dis que nous avons peut-être a faire au même individu car je sais qu'il n'en est pas a son premier coup.
Merci pour votre réponse.

Par **ystella**, le **20/03/2017** à **08:34**

Bonjour,

Je viens de faire l'acquisition d'un véhicule (première main) à un revendeur professionnel. Il m'a montré la carte grise de l'ancien propriétaire.
C'est un document qui mer permet de retrouver l'ancien propriétaire pour vérifier l'exactitude du kilométrage annoncé.
Je dois prendre possession du véhicule prochainement, est-ce je suis fondé à lui demander la carte grise de l'ancien propriétaire? Et dans ce cas, est-il obligé de me la donner ?

Christophe

Par **Tisuisse**, le **20/03/2017** à **08:38**

Bonjour,

Si le professionnel a la carte grise à son nom, vous n'aurez pas celle du premier propriétaire. Rien ne s'oppose, par contre, à ce que vous fassiez vérifier le kilométrage de votre nouvelle voiture par un concessionnaire de la marque.

Par **ystella**, le **20/03/2017** à **09:22**

Si la seule carte grise est au nom de l'ancien propriétaire, le revendeur est-il obligé de me la donner ?
Si je souhaite faire vérifier le kilométrage par un concessionnaire de la marque, c'est à quel prix moyen, selon vous ? Son évaluation est-elle valable devant des tribunaux ?
Et en cas d'écart important, suis-je en mesure de dénoncer la vente pour tromperie ?

Par **Amine94**, le **12/05/2017** à **09:01**

Bonjour,
J'ai besoin d'aide s'il vous plait.
J'ai acquis un véhicule il y a un mois à un vendeur, sur la déclaration de cession, il m'a mis un tampon de garagiste et une procuration du titulaire du véhicule (nom de la carte grise barrée), du coup je ne me suis pas méfié.
La préfecture m'a dit que le titulaire a cédé le véhicule en question à une tierce personne qui n'est pas mon vendeur du coup pour faire la carte grise à mon nom c'est un parcours de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

combattant.
Actuellement, j'essaye de contacter le vendeur pour annuler la vente,mais il a disparu et je ne trouve pas son garage à l'adresse indiquée sur le tampon qui figure sur la déclaration de cession.
Que puis je faire de la voiture ?
Si je porte plainte, je fais quoi de la voiture si je ne peux pas rouler avec ?
Merci pour vos réponses.

Cordialement,
AN.

Par **Vinz187**, le **23/02/2018** à **02:28**

Bonjour,

Je veux acheter une voiture (pas chère), la femme me dit qu'elle n'a jamais fait la carte grise, qu'elle l'a achetée il y a 7 ans à quelqu'un, qu'elle ne peut pas faire la carte grise car elle est vraiment prise à la gorge question argent.

Comment puis je faire svp ?

Merci beaucoup.

Par **davidoche**, le **23/02/2018** à **04:34**

Bonjour Vinz187
n'achetez surtout pas ce véhicule sans la carte grise et les autres documents qui vont avec .Si vous le l'achetez quand même vous allez droit vers les problèmes comme les posts ci-dessus.
bonne journée

Par **Vinz187**, le **23/02/2018** à **12:05**

Merci de votre réponse. Comment dois je procéder alors ?

Par **Vinz187**, le **23/02/2018** à **12:39**

Ok merci. Bonne journée

Par **Charlinou**, le **18/12/2018** à **20:39**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Exactement le même problême que toi Amine94.
Ce qu'on cherche c'est des solutions avec ce qu'on a maintenant.. ne pouvant pas remonter le temps…
Mon vendeur sois disant garagiste n'existe pas dans la base de donnée des N° de siret, et je ne trouve pas de de trace de l'ancien proprio..

Merci !

Par **Voyageur41**, le **18/09/2019** à **07:18**

Il faut savoir que des personnes se sont spécialisés dans l'arnaques..ils achètent des voitures d'occas a des garages véreux...le garage n'est pas tenue de changer la carte grise contrairement a un particulier...il vend le véhicule a une personne... cette personne roule le mois qui lui est autorisé..puis avant que le mois soit fini revend la voiture sans changer la carte grise et le gogo qui a vraiment besoin d'un véhicule se fait tout bonnement rouler sans avoir aucunes possibilité de se défendre contre ce que j'appelle une arnaque autorisé..car Les personnes ne risquent Rien et disparaissent dans la nature...et aucuns moyen n'existe pour les personnes parfois honnête et pris a la gorge..par besoin d'un véhicule rapidement..a quand une réglementation sur ce système de mafia organisé....

Par **morobar**, le **18/09/2019** à **09:34**

[quote]
.a quand une réglementation sur ce système de mafia organisé....

[/quote]
Il est difficile d'obliger les gens à prendre quelques précautions lorsqu'ils engagent des fonds.

Vous pouvez inventer toutes les lois possibles, il exsitera toujours des naÏfs qui se feront prendre.

Il suffit pour s'en convaincre d'observer les statistiques sur les escroqueries africaines pour s'en convaincre.

Par **Voyageur41**, le **18/09/2019** à **15:21**

Toutes intentions d'escroqueries cachés ou non devrait être passible de recours.. aujourd'hui même Les petites annonces du bon coin et l'état du moins le règles qui régissent cela font que l'ont instaure un droit à l'arnaque... des véhicules sont vendus pignon sur rue sans contrôle technique qui devrait être obligatoire lors de vente aujourd'hui des véhicules sont vendus toujours pignon sur rue sans carte grise demain cela sera Quoi ? Le secteur est laxiste et obscure.. celà permet à des crapules de se mettrent du frics dans les poches et l'état tout en laissant faire... encourager ce système..et gagner du frics sur le pauvre mouton

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

déjà tondue... absence de carte grise 135 € d'amande et l'autre gouniafie arnaqueur que dalle.... alors que l'ont pond des lois bidons..la bêtise instaure ce système et des gens sans scrupules profitent des failles...je Passent les magouilles entrent garagistes véreux et contrôleurs techniques agréés.....pour passer des véhicules...qui échappent aux déclassement...le Monde de l'auto est obscure....et rapporte Gros... alors bonnes âmes prions pour eux...

Par **Nessssssss**, le **19/10/2019** à **10:44**

Bonjour,

Bon je viens rajouter une couche sur le sujet je vous raconte mon histoire,

j ai acheté un véhicule en Martinique chez UTIL STORE l'equivalent de cash converters avec une plaque administrative, c'est une personne qui achète des véhicules aux enchéres ..Je n'ai pas fait attention la CG n'etait pas a son son nom, il me precise bien de la faire rapidement pas de soucy...

1 semaine après il me rappelle me disant de ramener les documents c'est à lui de faire la carte grise car c'est un véhicule administrative je lui ramène les documents et du coup il me dit de payer la carte grise de 137 eu je l'aurai dans une semaine, donc jusqu'a ce jour 20 octobre j'attends toujours ...Entre temps j'ai eu sa vendeuse qui me dit qu'il faut que je fasse un PV isolé via le proprietaire de la carte grise en Martinnique je lui dit Madame je suis en France et c'est a vous de le faire car j'ai payé la CG et c'est vous qui m'avez dit que c'est le magasin qui doit faire la carte grise. Elle me réponds vous n'avez pas payer le service ca prendra le temps que ca prendra sur ce je lui demande les coordonnées de la personne a contacter elle me dit de regarder sur internet.

Le Lendemain je joins cette personne qui un petit peu en colère en lui annoncant le nom du vendeur me réponds

Cette personne connait les procédures c'est a lui de faire la CG, ce n'est pas la première fois qu'il reçoit des appels de ce genre à cause de ce vendeur, je lui demande que faire il me dit contacter la Repression des Fraudes..

Donc je rappelle la vendeuse lui expliquant que c ' est a eux de faire les démarches car la carte grise est au nom de l'ancien proprietaire ' Direction national d'intervention Domanial de Martinique.. Elle me répond je vous rappelle...j'attends encore

Ca fait un mois, j'ai une personne sur place qui essaie de joindre ce vendeur pour régler ce problème mais rien a faire il est très peu joignable et rarement dans son magasin.

Constat j 'ai acheté une voiture 3500 euros payer une carte grise 137 eu 400 euros d'assurance et je pense que je viens de perdre le control technique qui sera surement a refaire si j'arrive a avoir une carte grise...

S'il vous plait Que dois je faire??? sachant que j'ai laissé un message au vendeur de regler la situation j'etais pret a payer le service mais que si il ne réagissait pas j'allais employer

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

d'autres moyens..

Merci d'avoir pris le temps de lire

cordialement

Par **Lamo12**, le **02/05/2021** à **11:11**

Bonjour
J ai acheter un van pour chevaux , ce van a été vendu 2 fois avant moi sans avoir refait la carte grise
La carte grise est au nom du 1 er vendeur
J ai les 2 certificats de cession de véhicule
Comment faire ma carte grise ?
Je suis prête pour payer les cartes grises précédentes

Merci

Par **Tisuisse**, le **02/05/2021** à **11:57**

Bonjour Lamo12,

Non, vous ne pouvez pas faire établir la carte grise à votre nom tant que votre vendeur n'aura pas fait faire la carte grise à son nom. De plus, vous n'avez aucun justificatif de domicile au nom du vendeur et vous ne pouvez pas en fabriquer un.

Donc LR/AR à votre vendeur exigeant qu'il fasse établir la carte grise à son nom faute de quoi l'affaire sera traitée par les juges du tribunal et vous demanderrez, outre l'annulation de la vente, des dommages-intérêts.

Par **kataga**, le **02/05/2021** à **19:08**

Bjr

[quote]
J ai acheter un van pour chevaux , ce van a été vendu 2 fois avant moi sans avoir refait la carte grise
La carte grise est au nom du 1 er vendeur
J ai les 2 certificats de cession de véhicule
Comment faire ma carte grise ?
Je suis prête pour payer les cartes grises précédentes[/quote]

Vous êtes sans doute d'une nature optimiste ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonne chance pour la suite ... N'hésitez pas à venir nous raconter ...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés